

Excusés :

Guy DIEN (comité site, pêcheur)
Sandrine ROSSET-BOULON (comité site, marche)
Delphine GONTARD (comité site, enfance jeunesse comité site CCPG)
Joan GUIDOLIN
André MAITRE, maire La Buisnière
Philippe LANGENIEUX-VILLARD, maire Allevard, conseiller régional
Catherine KAMOWSKI, députée
Michel SAVIN, sénateur
Frédérique PUISSAT, sénatrice
Guillaume GONTARD, sénateur
André VALLINI, sénateur
Didier RAMBAUD, sénateur
Alexandre Chalencon OT Grésivaudan

Confirmation de présence :

René POIS-POMPÉE ancien Maire
Françoise De Bock ancienne élu en charge de l'Environnement
Jean VIZIOZ (Comité de site)
Jean-Pierre GAUTHIER Directeur Ecole Primaire Saint-Maximin
Agnès BERNÈS Le Dauphiné Libéré
Christophe CHAUVIN GRENE Grésivaudan Nord Environnement

INAUGURATION DU MARAIS D'AVALON

ALLOCUTION du 21 septembre 2019.

Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs

Monsieur le conseiller départemental de l'Isère, (Christophe Engrand)

Monsieur l'ancien maire de Saint Maximin (René Pois-Pompée)

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le gestionnaire des espaces naturels et ruraux du département de l'Isère (Frédéric Dalvai)

Monsieur le chargé de projet du Conservatoire d'espaces naturels Isère (Jean-Luc Grossi)

Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage de l'ENS du Marais

Monsieur le responsable de l'association Grésivaudan Nord Environnement (Christophe Chauvin)

Mesdames et Messieurs les responsables et membres associatifs,

Mesdames et Messieurs les représentants des entreprises partenaires dans ce projet,

Mesdames et Messieurs les producteurs locaux,

Mesdames et Messieurs,

45 sec

Nous vous remercions de votre présence qui marque l'intérêt que vous portez aux projets de proximité et plus particulièrement, aujourd'hui, pour l'inauguration de cet Espace Naturel Sensible du Marais d'Avalon à Saint-Maximin.

Nous avons choisi cette date, des Journées Européennes du Patrimoine, pour marquer l'importance que nous apportons à notre patrimoine naturel et notre environnement rural.

Bien évidemment, notre commune possède un patrimoine bâti remarquable : la Tour d'Avalon, en tant que site classé inscrit à l'inventaire des monuments historiques, et pour laquelle nous consacrons une attention particulière en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Est-ce utile de vous rappeler la souscription lancée pour appel à dons, afin de compléter l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département.

En ces deux journées européennes du patrimoine, la Tour est ouverte aux visiteurs qui pourront profiter de la vue exceptionnelle depuis le sommet.

Vous n'oublierez pas, également, la visite de la Chapelle et l'exposition des 3 artistes dans les différents étages de la Tour.

Mais cette année, nous avons décidé de mettre à l'honneur, notre patrimoine naturel.

Tout débute en 2004, c'est le premier classement, par la préfecture, en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

La première convention de gestion avec le département de l'Isère pour protéger cette zone et inscrire le Marais d'Avalon dans les Espaces Naturels Sensibles a été signée le 27 mars 2009, pendant le mandat de René Pois-Pompée, ici présent, qui a su porter et défendre ce projet environnemental et mener les premières actions avec l'aide de Françoise De Bock, conseillère municipale de 2008 à 2014.

Depuis ce mandat, nous avons élargi ce projet à l'ensemble du hameau d'Avalon, pour l'inscrire dans notre Plan Local d'Urbanisme sous forme d'Orientation d'Aménagement et de Programmation Patrimoniale.

Cette vision d'ensemble permet d'intégrer la composante environnementale au patrimoine, avec un axe de développement touristique rural.

Nos remerciements vont :

- **au département** qui finance presque intégralement ce projet et nous accompagne dans les aménagements périphériques comme le futur parking ;
- **à la communauté de communes le Grésivaudan** qui participe à la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement sur le hameau ;
- **au nouveau syndicat Territoire d'Énergie Isère** ex SÉDI qui réalise l'enfouissement des lignes électriques et télécom ainsi qu'au futur éclairage de de la Tour pour l'embellissement du hameau ;
- **aux entreprises** (Bois des Alpes, Bouchet Paysage, Jardin des Vallées, Louis Paquet Scierie, Perino Bordone, Serpollet) **aux bureaux d'études** (Profils Études, CEMAP, Geoprocess) et **notre architecte conseil Catherine Pichat** ; qui tous, contribuent à l'exécution et aux travaux de ce projet d'ensemble.
- **aux employés du CEN Isère** qui surveillent et entretiennent le Marais,
- **aux Etudiants du lycée de Saint-Ismier** qui ont réalisé le chemin d'accès au belvédère et remontés un mur en pierre sèches du chemin transversal,
- **et sans oublier notre service Technique** qui participe aux travaux et à l'entretien du site, dont cette nouvelle barrière.

Je tiens à remercier nommément les acteurs opérationnels :

- Frédéric Dalvai ; gestionnaire des espaces naturels et ruraux du département,
 - Jean-Luc Grossi ; du Conservatoire des espaces Naturels d'Isère
- qui nous accompagnent techniquement pour la mise en valeur du site.

Je remercie également tous les membres du comité de site et les propriétaires riverains qui jouent un rôle important dans la réussite de ce projet :

- Madame et Monsieur Jean Vizioz avec qui nous avons signé une convention qui nous permet de créer le point d'observation du belvédère ;
- Madame Françoise Moulin et Monsieur Hervé Louis, qui veillent au quotidien sur l'espace et les habitantes du marais, parfois bruyantes au coucher du soleil, Ils nous ont permis d'acquérir une parcelle où vont se reproduire les amphibiens que doivent être protégés ;
- les familles Thomas et Dumont qui ont vendu leur parcelle nous permettant d'aménager le futur parking pour les visiteurs,

Et enfin, je tiens plus particulièrement à remercier Laurence Etienne qui, outre son expertise pour couper le ruban d'inauguration, est adjointe au Patrimoine et à l'Environnement.

Depuis le début de ce mandat, dans une démarche plus globale, elle intègre le patrimoine bâti et non-bâti à l'environnement.

Grâce à son engagement, Laurence nous sensibilise et rappelle l'importance de ces démarches quotidiennes qui visent à corriger nos excès, à modifier nos habitudes, à réfléchir sur notre avenir, à devenir davantage écoresponsables.

Je n'oublie pas les élus qui ont pris en charge l'organisation de cette manifestation.

Je vous demande d'applaudir toutes les personnes que je viens de citer pour leur engagement, leur professionnalisme et leur soutien.

**L'écologie c'est l'affaire de chacun, pour le bien-être de tous, et vice versa.
C'est un modèle vertueux qui se met en place grâce à la connaissance et se propage par mimétisme comportemental.**

La responsabilité environnementale s'appuie sur toutes les contributions individuelles dans notre quotidien :

Qu'il s'agisse du compostage des déchets verts, qui se pratique depuis toujours en milieu rural, doit nous permettre de stopper la mauvaise pratique du brûlage qui, je le rappelle, est interdit en Isère depuis 28 avril 2017 –, Malgré tout, je vois encore des signaux de fumées sur la commune et je me demande toujours s'il s'agit de vieux indiens irréductibles qui communiquent entre les hameaux.

Qu'il s'agisse du tri sélectif qui permet d'éviter l'augmentation des rejets de CO2 dans l'atmosphère par leur incinération et surtout permet de recycler des plastiques, du papier, du verre, et des emballages plutôt que d'épuiser les ressources naturelles.

Qu'il s'agisse de l'arrêt de l'utilisation de pesticides, insecticides et herbicides – qui déciment non seulement les espèces dites nuisibles, mais qui fracturent un équilibre délicat et viennent compromettre la santé humaine.

Certains disent produits « phytosanitaires » terme choisi pour faire propre, quoique...cela puisse avoir un autre sens.

En tant que collectivité territoriale, nous avons aussi une contribution quotidienne ; à titre d'exemples,

- nous utilisons un nettoyeur vapeur dans les activités périscolaires pour l'entretien du mobilier ; ce qui nous affranchi d'utiliser des produits sanitaires .
- nous pratiquons le fauchage raisonné des abords et des routes selon un programme de gestion conventionné en utilisant des outils électriques moins bruyants et moins polluants qui nous affranchissent également de l'usage de désherbants,
- l'utilisation de peinture Bio, sans solvants, pour les travaux de peinture tels que ceux effectués pour les bureaux de la mairie.
- ce buffet, qui fait appel à des producteurs bio et locaux

Par ailleurs, nous encourageons et facilitons l'implantation d'activités agricoles vertueuses.

Je souhaite citer l'arrivée, depuis quelques mois, de Quentin Thorent et Aurélie qui ont une activité maraîchère Bio sur notre commune dans le hameau des Bruns.

Anne Carpentier qui propose depuis plusieurs années du pain au levain issu de farine Bio. Patricia Belin qui a une activité avicole.

Thomas Michaud qui, à titre accessoire, élève quelques bovins, dans le sillage familial et traditionnel de l'élevage d'ovins dans un souci de qualité et de respect de l'environnement. Sans oublier ici ou là des activités apicoles et fruitières.

Nous vous encourageons à vous regrouper et faire une offre cohérente régulière sur notre commune. Nous vous inviterons prochainement à en reparler ensemble.

Aujourd'hui, l'inauguration du Marais d'Avalon s'inscrit dans la double concrétisation d'une volonté et d'une nécessité.

La volonté que ce lieu soit un outil pédagogique, pour une meilleure connaissance de l'environnement et pour les générations futures. Je pense aux visites des écoles et aux centres de loisirs. Je compte sur notre directeur d'Ecole Jean-Pierre Gauthier.

La volonté de mettre en valeur et préserver un patrimoine naturel, en même temps que l'embellissement du hameau d'Avalon. Je fais référence au PLU et aux travaux en cours.

La volonté que ce patrimoine, dans son ensemble, soit partagé et accessible à tous dans le cadre d'un tourisme rural authentique et de proximité, pouvant accueillir des visiteurs dans nos hameaux, sur nos sentiers et parcours VVT ou pédestres.

L'aide apportée par l'Office du Tourisme du Grésivaudan et le Département de l'Isère est déterminante.

Et puis

La nécessité de jouer un rôle exemplaire afin de préserver les zones humides.

64 % des zones humides de la planète ont disparu depuis 1900. 64% !

En France depuis 1970 plus du tiers des zones humides ont disparu alors que nous savons que plus de 40 % des espèces y vivent.

Un dernier chiffre 40% des oiseaux ont disparu en moins en 20 ans.

La nécessité que le monde rural et agricole soient les moteurs de la transition écologique, et non pas les obstacles à un changement de modèle devenu indispensable et incontournable.

La nécessité enfin de prendre en charge, collectivement, toutes les actions de ce type pour préserver tout simplement notre avenir et celui des générations futures à qui j'adresse ce message en conclusion :

« Continuez à bousculer les générations passées, comme vous venez de le faire dans la journée d'hier au cours de la mobilisation mondiale pour la planète. Vous devez vous engager dans l'action politique et publique car il est insensé de confier la responsabilité d'éteindre l'incendie, à ceux qui l'ont allumé !

Vous savez travailler et communiquer de manière dématérialisée, sans limite territoriale ni temporelle grâce à internet. Continuez à le faire dans le monde réel, car l'écologie n'a pas de frontière, c'est l'ADN des hommes »

Longue vie au Marais d'Avalon et à ses habitants, aux odonates, aux amphibiens, et aux oiseaux qui peuplent encore la Terre, car leurs ancêtres ont été les témoins de l'extinction des dinosaures.

Avant de vous inviter au buffet de produits locaux, dans lequel il n'est pas prévu de cuisses de grenouilles au menu !

Je vais laisser la parole à Christophe Engrand, notre conseiller départemental et Vice-Président au Tourisme à la communauté de communes Le Grésivaudan.

Merci de votre fidèle attention.